

Traitements des députés—Loi

couches de la population canadienne de limiter leurs exigences en matière de hausses de salaires et de traitements.

Il est vrai que les députés et les membres de l'autre endroit n'ont pas touché d'augmentation depuis 1971, mais je me rappelle qu'elle avait alors été importante parce qu'elle devait porter sur quelques années à venir. Mais le fait n'en demeure pas moins que le gouvernement a amplement eu l'occasion depuis 1971 d'établir un mécanisme pour régler cette question, mais il a négligé de le faire, et nous voici devant une autre mesure législative qui propose des augmentations considérables.

Une hausse de 50 p. 100 représente un accroissement très important de revenu. Bien que le gouvernement ait donné à entendre qu'il pourrait ramener ce chiffre à 33 p. 100 quand le bill sera étudié au comité, il est également vrai qu'il entend proposer l'indexation des traitements en fonction de l'indice industriel synthétique, dès la législature actuelle, de sorte qu'à la fin de la trentième législature, les députés toucheront pratiquement ce que le gouvernement avait proposé dans la mesure qu'il a présentée en décembre dernier.

Le gouvernement aura beaucoup de mal à poursuivre ses discussions avec les entreprises et les groupes professionnels et ouvriers pour leur demander de limiter leurs revendications salariales, si la Chambre adopte la mesure dont elle est saisie. Le ministre des Finances (M. Turner) aurait dit qu'il est alarmé par les augmentations très appréciables accordées aux travailleurs canadiens ces derniers mois. Le premier ministre (M. Trudeau) aurait dit à la conférence des premiers ministres ce matin que le Canada est un des pays qui enregistrent les plus lourdes pertes à cause des grèves. Tout le monde regrette le temps perdu par suite des grèves, mais le fait demeure que les travailleurs canadiens ont trouvé que, dans bien des cas, le coût de la vie a augmenté plus rapidement que leur revenu réel.

Le premier ministre et le ministre des Finances ont eu et continueront d'avoir des réunions avec divers secteurs de l'économie pour les persuader de modérer dans une certaine mesure leurs revendications salariales. A mon avis, leur tâche sera de plus en plus difficile, si ceux à qui l'on demande de se montrer moins exigeants savent que le premier ministre, les ministres, les députés et les membres de l'autre endroit ont tous voté en faveur d'une augmentation substantielle de leur traitement.

Que répondrons-nous aux débardeurs qu'une ordonnance du Parlement a, il y a seulement quelques jours, renvoyés au travail? J'ai voté pour cette loi parce qu'elle me semblait absolument nécessaire à la réouverture des ports de l'Ouest du Canada et au transport des céréales vers les marchés mondiaux. Mais que dire aux débardeurs de Colombie-Britannique que nous avons renvoyés au travail en laissant la fixation de leur revenu au bon vouloir d'un arbitre, alors que nous, au Parlement, nous montrons si généreux quand il est question de nos traitements?

Que vais-je répondre aux titulaires de la pension de sécurité de la vieillesse et de la pension d'ancien combattants de ma circonscription et de tout le Canada? Ces deux groupes se trouvent dans une situation très difficile. Le revenu qu'ils touchent ne suffit même pas à satisfaire les besoins les plus élémentaires. C'est si vrai que plusieurs gouvernements provinciaux ont dû intervenir et augmenter le revenu des titulaires de la pension de sécurité de la vieillesse. Dans plusieurs provinces, ils leur garantissent actuellement un revenu qui peut s'élever à \$240 par mois parce que cette pension ne suffit pas à les faire vivre même avec la bonification de cherté de vie. Les gouvernements provinciaux ont dû puiser dans leurs maigres reve-

nus pour subventionner un domaine dont la responsabilité incombe avant tout au gouvernement fédéral.

Depuis longtemps, le Parlement aurait pu accroître sensiblement les pensions versées aux personnes âgées et aux anciens combattants. Quand nous pressons le gouvernement d'agir, la réponse est toujours la même: le gouvernement ne peut pas se le permettre. Comment pourrions-nous expliquer aux personnes âgées et aux anciens combattants que nous ne pouvons leur octroyer plus d'argent, mais que nous pouvons nous permettre d'augmenter nos propres indemnités et allocations de déplacement?

Quand le gouvernement rencontrera les représentants des divers secteurs de notre économie et qu'il leur demandera d'exercer certaines contraintes, le public va demeurer très sceptique. Il aura l'impression que les députés lui disent: «Ne faites pas ce que je fais, faites ce que je vous dis.» Il va se rappeler ces mots d'Emerson: «Pourquoi parlez-vous si fort; je ne peux entendre ce que vous dites».

Je suis d'accord avec mon ami et collègue le député de New Westminster (M. Leggart) quand il dit que nous ne voudrions jamais faire en sorte que seuls les députés qui ont un revenu particulier peuvent se porter candidats. C'est la vérité. Cela s'est passé notamment en Grande-Bretagne quand seuls les riches pouvaient siéger à la Chambre des communes et formaient ainsi un groupe à part.

● (1520)

Il est également vrai que les députés ne devraient pas devenir une élite faisant partie des 5 p. 100 des Canadiens les mieux payés. Nous ne voulons pas non plus que les députés soient obligés d'avoir d'autres sources de revenu. Nous voulons que n'importe quel citoyen du pays puisse se porter candidat et siéger à la Chambre des communes s'il est élu. Mais en même temps, nous devons veiller à ce que ceux d'entre nous qui siègent à la Chambre ne s'éloignent pas trop des gens qu'ils représentent car c'est là un danger bien réel. Si l'on se souvient qu'en 1973 le revenu moyen de la famille canadienne était de \$6,358, on constate que l'augmentation proposée dans ce bill représente plus que le revenu total avec lequel certaines familles ont dû vivre une année entière.

J'estime que le gouvernement a eu une belle occasion, qu'il a d'ailleurs manquée, de donner l'exemple lorsqu'il a commencé à demander aux gens de faire preuve de modération. A mon avis, lorsqu'on a demandé aux gens de se serrer la ceinture, nous aurions dû dire que nous commencerions les premiers. Nous aurions donné l'exemple, mais nous faisons le contraire avec le bill à l'étude, bill avec lequel il est pratiquement impossible au gouvernement de demander une telle chose aux Canadiens sans se couvrir de ridicule.

Je me demande parfois si les députés se rendent compte à quel point le public devient cynique à propos de la politique et des politiciens. C'est surtout vrai pour les jeunes. J'ai eu l'occasion de prendre la parole devant de nombreux groupes de jeunes dans les universités et les écoles secondaires. De nos jours, bien des jeunes estiment que tous les politiciens sont là pour prendre leur part du gâteau. J'estime que c'est faux et j'ai constamment répété aux groupes de jeunes qu'après avoir côtoyé des politiciens pendant de nombreuses années, je pouvais dire en toute honnêteté que la majorité d'entre eux étaient des hommes et des femmes honnêtes qui désiraient sincèrement servir l'intérêt public.